

# FAQ – comment pouvons-nous t'aider ?

- 1. Qu'est-ce que l'application de consentement sexuel 2Yes.love ?*
- 2. A quoi est-ce que je m'engage exactement ?*
- 3. Sur quels appareils puis-je utiliser l'application 2Yes.love ?*
- 4. Faut-il être majeur pour utiliser l'application 2Yes.love ?*
- 5. Est-ce que 2Yes.love est disponible dans différentes langues ?*
- 6. Comment fait-on pour créer, partager, accepter ou refuser un KIFF ?*
- 7. Peut-on partager un KIFF à plusieurs ?*
- 8. Peut-on annuler un KIFF une fois signé ?*
- 9. Comment terminer un KIFF ?*
- 10. Quand mon KIFF va-t-il quitter la liste de mes KIFF ouverts ?*
- 11. Que devient un KIFF refusé ?*
- 12. Ou est stocké mon KIFF ?*
- 13. Que faire si la relation se passait mal ?*
- 14. L'attestation a-t-elle une valeur légale ?*
- 15. Combien de fois puis je demander une même attestation ?*
  
- 16. Comment créer mon compte ?*
- 17. Comment me logger sur mon compte ?*
- 18. Que se passe-t-il si mon compte n'est pas confirmé ?*
- 19. Comment récupérer mon mot de passe ?*
- 20. Mon compte peut-il être utilisé sur plusieurs appareils même temps ?*
- 21. Comment changer mon adresse e-mail dans l'application ?*
- 22. Comment puis-je supprimer mon compte 2Yes.love ?*
- 23. Comment fonctionne le système de notification par SMS ?*
  
- 24. Est-ce que l'application 2Yes.love est gratuite ?*
- 25. Version Premium : ton journal intime et la fonction Panic*
- 26. Y-a-il d'autres frais ?*
- 27. Comment résilier mon abonnement ?*
- 28. Quels sont les moyens de paiement ?*

## **Pour commencer : 2Yes.love, ça sert à quoi ?...**

### **1. Qu'est-ce que l'application de consentement sexuel 2Yes.love ?**

2Yes.love est une Web App qui permet de formaliser facilement et anonymement le consentement entre partenaires dans le cadre d'une relation sexuelle. Le consentement sexuel va bien au-delà d'un simple OUI ou NON, c'est une communication continue, qui peut évoluer tout au long d'une relation. Notre Web App permet de clarifier le cadre dans lequel cette relation devrait se dérouler, afin que les limites de chacune et chacun soient comprises et respectées. C'est le jardin privé des partenaires, et ce qui s'y passe, ou pas, ne regarde qu'eux. Ce jardin est délimité par 5 règles édictées par Amnesty International, universellement applicables (voir point 2). Elles ne devraient jamais être franchies. Si l'une ou l'autre devait l'être, il y aurait abus, voire même viol.

2Yes.love utilise un algorithme qui permet de « créer » ce jardin privé, que nous appelons un KIFF (acronyme de « Key In For Fun »). Le tout se fait anonymement, sans détails et en quelques secondes. Le KIFF se partage entre les participants au moyen d'un code éphémère, généré par l'app elle-même. Si tous les partenaires l'acceptent, le KIFF recevra alors un identifiant unique, qui sera crypté et sécurisé sur des serveurs certifiés, selon une technologie inspirée par la blockchain. Cet identifiant unique devient alors inaltérable et immuable. Si une ou plusieurs limites étaient franchies lors de la relation, et que l'un.e ou l'autre des participant.e.s souhaitait déposer plainte, nous pourrions (sur demande d'un juge) extraire ce KIFF et attester que les partenaires avaient consentis à entretenir une relation sexuelle, en toute connaissance de cause et en s'engageant formellement à respecter les 5 règles du consentement. Cette attestation est juridiquement recevable, sous réserve des législations et des juges. Elle pourrait être produite comme pièce dans une instruction.

L'application ne se veut ni moralisatrice, ni incitatrice. Elle parle de sexe, mais elle parle surtout de bienveillance et de respect. Elle permet aux partenaires d'aborder clairement leurs désirs et leurs limites.

***Le consentement, ce n'est pas le droit de tout faire ; c'est le permis de ne pas faire n'importe quoi...***

## ...et comment ça marche ?

### 2. A quoi est-ce que je m'engage exactement ?

Au moment de la création et de l'acceptation d'un KIFF, le, la ou les partenaires seront invités à accepter les 5 règles du consentement :

1. **Sans un OUI, ce n'est pas permis !** *Souvenez-vous, seul un **OUI** veut dire **OUI**. Ne pas dire non ne signifie PAS donner son consentement ;*
2. **Passé ton tour si tu n'as pas l'âge !** *Il existe dans chaque pays un âge de majorité sexuelle en-dessous duquel les relations sexuelles sont interdites, tant pour vos que pour vos partenaire(s). Vous êtes responsable de les respecter ;*
3. **J'arrête si je veux !** *Vous pouvez interrompre vos jeux quand vous le décidez. Il n'y a jamais de mauvais moment pour dire stop ;*
4. **Si tu n'es pas net, j'arrête !** *Le consentement ne peut jamais être obtenu sous l'effet de l'alcool ou de drogues, pas plus que par la contrainte, la menace ou le chantage ;*
5. **Protégez-vous !** *Le respect de l'autre et de soi-même impose cette évidence. Ne jouez pas avec le feu et protégez-vous comme il se doit contre les maladies sexuellement transmissibles.*

L'engagement pris par chacune et chacun est de respecter à tout moment ces 5 règles dans leurs jeux à venir... ni plus, ni moins !

### 3. Sur quels appareils puis-je utiliser la Web App 2Yes.love ?

2Yes.love fonctionne sur tous les smartphones iOS et Android. Pas besoin de télécharger une application, l'utilisation se fait en ligne selon le principe des Web App. Aucune donnée n'est ainsi stockée sur les téléphones. Il est simplement recommandé de se connecter en navigation privée sur un réseau wifi, plutôt que depuis une carte SIM.

### 4. Faut-il être majeur pour utiliser 2Yes.love ?

Il faut avoir atteint sa majorité sexuelle. Les règles qui définissent la majorité sexuelle sont différentes selon les pays. Toi et ton/ta/tes partenaire/s êtes responsables de les respecter. Notez que ceci concerne aussi bien le pays d'origine que le pays de résidence.

### 5. Est-ce que 2Yes.love est disponible dans différentes langues ?

La Web App est disponible en français pour le moment. Nous travaillons sur les versions multilingues, qui devraient être disponibles prochainement.

## 6. Comment fait-on pour créer, partager, accepter ou refuser un KIFF ?

C'est super-simple. Une fois connecté sur ton compte, clique sur « + Créer un KIFF ». L'app va te demander d'entrer ton code de sécurité (le code secret à 6 chiffres que tu as défini au moment de la création de ton compte – voir point 16). L'app va t'inviter à donner un nom au KIFF que tu crées, puis à indiquer le nombre de partenaires que tu souhaites inviter. Tu vas ensuite pouvoir lire et accepter les 5 règles du consentement sexuel. Il ne te restera plus qu'à cliquer sur « Valider » et ton KIFF sera créé !

Tu disposes d'un wallet de jetons que tu vas pouvoir utiliser pour créer et/ou accepter des KIFF. La création d'un KIFF décompte un jeton de ton wallet. L'acceptation d'un KIFF entraîne également le décompte d'un jeton aux parties invitées. Si un KIFF est refusé, aucun jeton ne sera décompté des wallets. Si un.e participant.e renonçait au KIFF après l'avoir accepté, les jetons retranchés lors de l'acceptation seront rendus aux comptes impliqués. Si quelqu'un crée un KIFF et ne le propose à personne dans un délai de 48 heures, le jeton utilisé lors de sa création ne sera pas remboursé.

Une fois ton wallet épuisé, il te suffira de commander un pack de KIFF pour le recharger (section « Boutique » dans les paramètres).

Si le nom initialement donné à un KIFF est identique pour tous les participant.e.s, chacun.e peut le renommer en tout temps après l'avoir accepté. Il suffit de sélectionner le KIFF, puis de cliquer sur la petite icône « stylo » en bas à gauche de l'écran « Détails » du KIFF. Ce nouveau nom ne sera visible que par toi. Tous les autres participant.e.s sont libres de le renommer comme bon leur semble.

Les changements de nom figureront dans le journal des notifications (accessible par le bouton « Mes notifications » de l'écran « Détails »). L'identifiant unique du KIFF (code de hachage crypté) n'est pas impacté par ces changements, il reste commun à tous les participants au KIFF.

Pour partager ton KIFF, retourne à l'écran d'accueil. Il apparaît avec un statut « En attente ». Sélectionne-le, puis clique sur « Partager mon KIFF ». Ceci va générer un code aléatoire à 4 digits alphanumériques. C'est un code éphémère, qui devient caduc aussitôt que tous les invités ont accepté le KIFF, ou dès que quelqu'un le refuse. Il disparaît également si personne n'accepte le KIFF dans les 48 heures qui suivent sa création.

Pour le partager, il te suffit de le communiquer à ton, ta ou tes partenaires, qui pourront l'introduire après avoir cliqué sur « Accepter un KIFF » sur leur propre compte utilisateur. Tous auront alors les 3 choix suivants :

- ***OUIII ! Je suis d'accord***

Un KIFF accepté va rester ouvert 24 heures après sa dernière acceptation, durée pendant laquelle n'importe quel participant.e au KIFF peut y renoncer, le terminer, ou simplement le laisser ouvert. Si aucune action n'est enregistrée dans ce délai, le KIFF sera réputé « consommé » après ces 24 heures. Il passera ensuite dans l'historique des KIFF de chaque participant, avec le statut « Accepté ».

- ***Non merci***

Le KIFF est annulé et il passe immédiatement dans l'historique des KIFF de chaque participant, avec le statut « Refusé ».

- ***Je réfléchis***

La personne qui utilise ce bouton indique simplement qu'il/elle souhaite prendre le temps de réfléchir à la proposition qui lui est faite. Attention, ce n'est pas une réservation et une tierce personne pourrait l'accepter entretemps... Il est impossible d'accepter un KIFF à posteriori, dès lors qu'il a été accepté par le nombre de personnes indiqué lors de la création du KIFF.

Dans tous les cas, un KIFF reste ouvert et en attente pour un maximum de 48 heures. Passé ce délai, et sans réponse du/de la ou des invité/e/s, il sera considéré comme refusé et disparaîtra automatiquement.

Tous les participant.e.s peuvent choisir d'être informé.e.s anonymement des acceptations et des refus en activant le système de notification SMS de l'app (voir point 23).

## ***7. Peut-on partager un KIFF à plusieurs ?***

Oui, bien sûr ! Pourquoi se priver de faire de nouvelles expériences ? Le partage et la validation se font comme pour un KIFF à deux : chaque partenaire doit accepter les 5 règles du consentement. Attention, sans une validation par toutes et tous, le KIFF sera considéré comme refusé au bout de 48 heures !

## 8. Peut-on annuler un KIFF une fois signé ?

Un KIFF n'est pas un chèque en blanc ! Même si tu l'as accepté, il ne t'oblige à rien, si ce n'est à respecter l'autre et sa liberté de dire non, à n'importe quel moment. Il est donc tout à fait possible de revenir sur l'accord que tu aurais donné avant d'entamer une relation. Après acceptation, tu disposes de 24 heures pour indiquer à ton/ta/tes partenaire/s que tu préfères renoncer à votre rencontre.

Pour renoncer, édite ton KIFF depuis la liste de tes KIFF ouverts. Clique sur « Terminer ce KIFF », puis sur « Je veux renoncer à ce KIFF ». Ton/ta/tes partenaire/s seront automatiquement informés de ta décision par le système de notification SMS de l'app (pour autant que celui-ci soit activé - voir point 23).

Renoncer à un KIFF sous-entend qu'il a été accepté une première fois. Le KIFF renoncé restera donc dans les historiques, avec le statut « Renoncé ». Il ne pourra pas faire l'objet d'une attestation puisqu'il n'aura pas conduit à une relation physique. La dénonciation reste par contre possible.

Souviens-toi que la règle n°3 est valable en tout temps : *J'arrête si je veux !*

## 9. Comment terminer un KIFF ?

Ce KIFF vous a plu ?... Pourquoi ne pas le conclure avec un petit bisou adressé par SMS à ton/tes partenaire/s ?

Le bouton « Le KIFF a été consommé » a été développé à cet effet. Tu peux y accéder en cliquant sur le bouton « Terminer ce KIFF » depuis l'écran « Détails ». Il enregistre la conclusion de ton KIFF dans le journal des notifications, et envoie un bisou par SMS à ton, ta ou tes partenaires (pour autant que leur système de notification SMS soit activé - voir point 23). Un geste discret, mais qui fait toute la différence quand il est exprimé !

Note que cette fonction ne peut être utilisée que dans les 24 heures qui suivent la dernière acceptation du KIFF. Passé ce délai, le KIFF va quitter la liste de tes KIFF ouverts pour rejoindre ton historique (voir point 10).

### ***10. Quand mon KIFF va-t-il quitter la liste de mes KIFF ouverts ?***

Le KIFF sera considéré comme « consommé » 24h après sa dernière acceptation. Il quitte alors la liste des KIFF ouverts pour rejoindre l'historique.

Tu pourras toujours l'éditer depuis cette liste afin de le renommer, le dénoncer, ou demander une attestation. En version Premium, tu pourras même le commenter et lui donner un rating sous forme de petits cœurs dans ton journal intime personnel (voir point 25).

### ***11. Que devient un KIFF refusé ?***

Un KIFF disparaît immédiatement après avoir été refusé par un utilisateur. Il passe automatiquement dans l'historique avec un statut « Refusé ». Un KIFF qui ne recevrait aucune réponse dans les 48 heures qui suivent sa création disparaît également, sans enregistrement dans l'historique.

### ***12. Ou est stocké mon KIFF ?***

Imagine que le KIFF soit un puzzle. L'identifiant unique représente en quelque sorte l'image sur la boîte, le seul moyen de recomposer le puzzle. Cette image ne contient pas de données personnelles. L'identifiant unique est crypté, puis stocké sur des serveurs sécurisés de niveau HDS (données de santé), qui lui apportent eux-mêmes une nouvelle couche de cryptage.

Les pièces du puzzle sont cryptées elles aussi, puis réparties sur des serveurs GCP (Google Cloud Platform). Elles sont re-cryptées par ces serveurs.

### ***13. Que faire si la relation se passait mal ?***

Un KIFF n'est pas la garantie que tout se passera bien dans une relation. Rien ni personne ne pourrait donner une telle garantie. Tu peux cependant très facilement dénoncer le fait qu'une personne t'ait manqué de respect au travers de comportements inappropriés, voire même que cette personne ait abusé de toi. Ta dénonciation sera adressée par mail à l'association d'aide aux victimes de ton choix, qui pourra prendre contact avec toi en retour afin de t'aider. Pour ce faire, édite le KIFF en question depuis ton historique, puis clique sur « Dénoncer ce KIFF ». Tu pourras décrire ce qui s'est passé et renseigner

l'association destinataire. Ta dénonciation sera envoyée à cette dernière, avec copie pour toi.

Si l'un ou l'autre des partenaires franchissait les limites fixées par les 5 règles du consentement sexuel, nous serons également là pour attester de l'engagement que chacun.e d'entre vous aviez pris au préalable de respecter ces règles. Pour ce faire, édite le KIFF en question depuis ton historique, puis clique sur « Demander une attestation ». Tu vas pouvoir entrer les coordonnées de la personne qui doit réceptionner cette attestation. Ce peut être toi, mais nous te conseillons vivement de la faire adresser à ton avocat. Tu recevras dans tous les cas une copie de cette attestation par mail, et la suite de la procédure vous appartiendra.

Si tu décidais de porter plainte auprès des autorités compétentes, nous pourrions collaborer avec elles en fournissant les données qui nous seraient officiellement demandées.

#### ***14. L'attestation a-t-elle une valeur légale ?***

L'attestation est un document qui témoigne qu'à un moment donné, deux (ou plus) utilisateurs de l'app 2Yes ont chacun.e consenti à entretenir des relations sexuelles, en toute connaissance de cause et en s'engageant à respecter les 5 règles du consentement exposées plus haut.

Cette attestation est juridiquement recevable, sous réserve des législations et des juges. Elle pourrait être produite comme pièce dans une instruction.

#### ***15. Combien de fois puis je demander une même attestation ?***

Chaque participant.e peut faire la demande d'une attestation sur un KIFF donné, directement depuis son compte. Demander un duplicata de cette attestation est possible, mais nécessite une demande sous forme écrite. C'est un service facturable via un système de pré-paiement. Pour plus d'information, réfère-toi aux conditions générales (CGVU).

## Comment rejoindre la communauté 2Yes ?

### 16. Comment créer mon compte ?

1. Connecte-toi sur le site [www.2yes.love](http://www.2yes.love) ;
2. Remplis les informations requises pour créer ton compte : adresse e-mail, mot de passe, et le numéro de téléphone que tu vas utiliser pour te connecter ;
3. Lis et accepte les conditions générales CGU (disponibles sur le site 2Yes.ch et dans le menu des réglages). Tu devras ensuite certifier avoir plus de 16 ans pour utiliser la web app ;
4. Ton compte est unique et sera relié au seul numéro de téléphone que tu as indiqué au point 2. Ceci sera vérifié par l'envoi d'un code SMS à 6 chiffres qu'il te faudra entrer ;
5. Le système te demandera enfin de choisir un code secret à 6 chiffres. Ce code t'identifiera anonymement comme titulaire du compte, et il te sera demandé à chaque création/acceptation d'un KIFF, ainsi que pour certaines fonctionnalités confidentielles.
6. Clique sur "Valider" pour finaliser la création de ton compte, te voilà prêt !

### 17. Comment me logger sur mon compte ?

Nous te conseillons de mettre le navigateur de ton smartphone en navigation privée, et d'utiliser un Wifi plutôt qu'un réseau téléphonique.

Entre ton e-mail et ton mot de passe sur la page d'accueil. Le système t'enverra un code de vérification par SMS afin de s'assurer de la concordance de ton compte et de ton téléphone.

### 18. Que se passe-t-il si mon compte n'est pas complet ?

Ton compte ne peut être utilisé que si tu as renseigné toutes les informations. Sans ces éléments, ton inscription ne sera pas finalisée et tu ne pourras pas accéder aux fonctionnalités de 2Yes.love. Too bad !

### 19. Comment récupérer mon mot de passe ?

Récupérer un mot de passe oublié se fait en cliquant sur « Réinitialiser » dans l'écran de connexion. Entre l'adresse e-mail associée à ton compte et surveille ta boîte mail.

## ***20. Mon compte peut-il être utilisé sur plusieurs appareils même temps ?***

Autoriser ceci serait synonyme de risque pour l'intégrité de tes données. Ce n'est donc pas possible. Ton compte est unique et il n'est lié qu'à un seul numéro de téléphone.

## ***21. Comment changer mon adresse e-mail dans l'application ?***

Tout comme il ne peut y avoir qu'un seul numéro de téléphone par compte, il ne peut y avoir qu'une seule adresse e-mail par compte. Si tu souhaites la changer, envoie une requête par mail à l'administrateur système 2Yes (support@2yes.love).

## ***22. Comment puis-je supprimer mon compte 2Yes ?***

La suppression de ton compte est possible en tout temps en envoyant une requête par mail à l'administrateur système 2Yes (support@2yes.love).

Tes KIFF passés seront verrouillés. Ils resteront endormis sur les serveurs sécurisés et personne n'y aura accès. Seule une autorité juridique compétente pourrait demander à les réveiller. Tu peux aussi faire une demande formelle de droit à l'oubli (voir la politique de confidentialité), mais tu perdras alors toute possibilité de retrouver tes engagements passés.

## ***23. Comment fonctionne le système de notification par SMS ?***

2Yes.love te permet de recevoir des notifications par SMS dans 4 situations distinctes :

- Acceptation d'un KIFF par tous les participant.e.s
- Refus d'un KIFF par un participant.e
- Renonciation par un participant.e
- Terminaison d'un KIFF

Tu peux aussi opter pour plus de discrétion et choisir de ne pas recevoir ces notifications SMS. Il te suffit de mettre le curseur « Notification par SMS » de tes paramètres sur off.

## Quelles sont les formules d'abonnement ?

### 24. Est-ce que l'application 2Yes est gratuite ?

L'application 2Yes est gratuite dans sa version Freemium. Cette version est pleinement fonctionnelle, mais elle ne te donnera pas accès aux fonctionnalités avancées que nous avons développées. Celles-ci ne sont disponibles que dans la version Premium de l'app.

### 25. Version Premium : ton journal intime et la fonction Panic

La version Premium te permet de disposer d'un « journal intime », où tu pourras commenter tes expériences et les noter secrètement, en toute intimité.

Sélectionne le KIFF concerné dans ton historique. Clique ensuite sur le bouton « Mon journal », entre ton code secret et le champ texte prévu à cet effet va s'ouvrir. Tu pourras ensuite noter ton KIFF avec de petits cœurs. Tout ceci reste secret et ne peut être lu que par toi ❤️ ❤️ ❤️

La version Premium te donne aussi accès à la fonction « Panic Button ». Celle-ci a été créée pour ta sécurité, de façon à pouvoir avertir discrètement une personne de confiance en cas de danger. Si tu devais te retrouver dans une telle situation, il te suffirait de cliquer sur le Panic Button pour que ton application envoie un SMS à la personne dont tu auras préalablement introduit le numéro de téléphone dans les paramètres de ton compte. Tu peux rédiger et modifier le texte de ce SMS en tout temps dans tes paramètres.

Le Panic Button s'active par un petit curseur qui apparaît en face de tes KIFF ouverts et signés. Un petit émoji « Panic » s'allume alors dans le coin inférieur droit de ton écran. Il te suffit de cliquer dessus pour envoyer le SMS d'urgence. Un pop-up vert te confirmera l'envoi du message. L'usage du Panic Button s'inscrit automatiquement dans les notifications de ton KIFF.

Pour 2024, la version Premium est facturée CHF 2.- par mois, ou CHF 22.- par année.

### 26. Y-a-il d'autres frais ?

Oui. Tant dans la version Freemium que Premium, tu disposes d'un wallet de jetons que tu vas pouvoir utiliser pour créer et/ou accepter des KIFF. La création d'un KIFF décompte un jeton de ton wallet. L'acceptation de ce KIFF entraîne également le décompte d'un jeton aux parties invitées. Si un KIFF est refusé ou renoncé, tous les comptes

impliqués se verront « rembourser » d'un jeton KIFF. Seul le cas où un KIFF serait créé, mais jamais proposé, ne générera pas de remboursement à la personne qui l'a créé.

Cette facturation nous est nécessaire afin de couvrir les coûts de stockage sécurisés des KIFF, ainsi que nos frais de fonctionnement. Rien de particulier à 2Yes, la technologie avancée que nous utilisons entraîne des frais que nous devons couvrir.

Avec la version Freemium, tu disposes de 5 KIFF gratuits en guise de bienvenue. 5 jetons supplémentaires te seront offerts lorsque tu t'abonnes pour la première fois à la version Premium. Une fois ton wallet vide, il te suffira de recommander un pack de KIFF pour le recharger. Pour 2024, le pack de 5 KIFF coûte 3,99 EUR et celui de 10 coûte 6,99 EUR.

Mais il existe aussi un abonnement « All-Inclusive », dans lequel tous les KIFF sont compris, de façon illimitée pendant toute la durée de ton abonnement. Tu n'as plus à te soucier de rien.

## ***27. Comment résilier mon abonnement ?***

Ton abonnement Premium se renouvelle automatiquement. Il peut cependant être annulé à tout moment par un simple clic sur le bouton correspondant dans la zone « Boutique » de l'application. L'annulation prend effet immédiatement, et il n'y a pas de remboursement possible pour une période non-utilisée, ou pour un solde de KIFF dans ton wallet.

## ***28. Quels sont les moyens de paiement ?***

Le paiement des abonnements et des packs de KIFF se fait par carte de crédit, et les paiements sont gérés par la plateforme de paiement en ligne Stripe (<https://stripe.com>). C'est un système très largement utilisé dans le monde, entièrement sécurisé et externe à notre application. Les achats apparaissent sous l'identité « SWC2Y SUISSE – TRELEX ».

Tu trouveras les différentes formules et les packs dans la partie Boutique de l'application (accessible via le bouton menu en haut à droite de ton écran). Sélectionne ce qui répond le mieux à tes besoins et suis les instructions à l'écran pour finaliser ton achat.

***Tu n'as pas trouvé réponse à ta question dans cette FAQ ?***

Ecris-nous à : [support@2yes.love](mailto:support@2yes.love)